

COMPTE-RENDU - SEANCE DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 28 Mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle des fêtes de Fleurville.

Présents : M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. CHEVALIER François (Grevilly), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. COCHET François (Tournus), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DA SILVA Victor (Tournus), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellef), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUET Arlette (Clessé), M. IOOS Xavier (Préty), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon), M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROUGEOT François (Lugny), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusés ayant donné pouvoir : M. BUCHAILLE Didier (Uchizy) pouvoir à M. TALMARD Paul (Uchizy), M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille) pouvoir à M. SANGOY, Mme FONTRouGE TARDIEU Laurence (Tournus) pouvoir à M. VARIN René (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny) pouvoir à M. ROUGEOT François (Lugny), Mme MARTENS Anja (Tournus) pouvoir à M. COCHET François (Tournus), Mme MERMET Anne (Tournus) pouvoir à M. VEAU Bertrand (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus) pouvoir à M. FARAMA Julien (Tournus), M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé) pouvoir à M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé)

Excusés : M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), Mme DOUDET Marjorie (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars), M. ROCHE Claude (Tournus)

Secrétaire de séance : Philippe BELIGNE (La Truchère)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 41

Conseillers présents ou représentés : 35

Votants : 35

Finances.

1. Budget Principal : Décision modificative n°1
2. Budget Pépinière : Décision modificative n°1
3. Budget Zone industrielle de Lacrost : Décision modificative n°1
4. Demande de fonds de concours : Farges les Mâcon

Administration générale

5. Modification de la composition des commissions spécialisées
6. Autorisation de dépôt d'une autorisation d'urbanisme par la Présidente

Environnement

7. Modification des statuts du SIVOM à la carte du Mâconnais
8. Rapport annuel 2018 du SPANC
9. Rapport annuel 2018 des déchets
10. Choix du prestataire retenu pour l'acquisition d'une benne de collecte des déchets d'un PTAC inférieur ou égal à 3.5 tonnes
11. Homogénéisation des règlements de circulation et d'usage des déchetteries de Péronne et Tournus

Ressources humaines

12. Création d'1 poste Agent de Maîtrise (temps complet) - promotion interne et suppression d'1 poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe (temps complet)
13. Rifseep – cadre d'emploi : agent de maîtrise et enveloppe CIA 2019

Enfance - Jeunesse

14. Avenant à la Délégation de Service Public avec l'Association Familiale du Tournugeois
15. Modification de l'intérêt communautaire Action sociale

Action Sociale

16. Participation aux ateliers bons séjours

Economie

17. Aide à l'immobilier d'entreprise M. Matthieu VION, facteur d'instruments
18. Aide à l'immobilier d'entreprise M. DE PINHO

Questions et informations diverses

Finances

1. Budget Principal : Décision modificative n°1

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la décision modificative n°1 relative au budget principal telle que présentée ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-020 : Titre annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
TOTAL D 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
R-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	500.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
Total Général		-500.00 €		-500.00 €

2. Budget Pépinière : Décision modificative n°1

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la décision modificative n°1 relative au budget pépinière telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de section d'investissement reporté	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2188-90 : Autres immobilisations corporelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €

3. Budget Zone industrielle de Lacrost : Décision modificative n°1

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la décision modificative n°1 relative au budget zone industrielle Lacrost telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7133-90 : Variation des en-cours de production de biens	626 194.32 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

R-7133-90 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	626 194.32 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	626 194.32 €	0.00 €	0.00 €	626 194.32 €
Total FONCTIONNEMENT	626 194.32 €	0.00 €	0.00 €	626 194.32 €
INVESTISSEMENT				
D-3351-90 : Terrains	0.00 €	626 194.32 €	0.00 €	0.00 €
R-3351-90 : Terrains	0.00 €	0.00 €	626 194.32 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	626 194.32 €	626 194.32 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	626 194.32 €	626 194.32 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

4. Demande de fonds de concours : Farges les Mâcon

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la Commune de Farges les Mâcon pour la réalisation de divers travaux de réfection de voirie ainsi que la sécurisation de la cour de la salle des fêtes
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 25 000 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Farges les Mâcon, à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

Administration générale

5. Modification de la composition des commissions spécialisées

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'intégrer :

- M. DA SILVA Victor au sein des commissions « Environnement » et « Tourisme, Patrimoine, Culture, Attractivité et Communication »,
- M. CHARNAY Dominique au sein des commissions « Développement économique, Tourisme, Patrimoine, Culture, Attractivité » et « Communication ».

6. Autorisation de dépôt d'une autorisation d'urbanisme par la Présidente

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser la Présidente à solliciter des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des projets prévus en 2019 et énumérés dans le rapport d'orientation budgétaire ou de toute autre intervention liée à l'exécution de travaux d'urgence.

Environnement

7. Modification des statuts du SIVOM à la carte du Mâconnais

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver la demande de modification de rédaction actuelle des statuts du SIVOM à la carte du Mâconnais compétence « assainissement collectif et non collectif » en « assainissement collectif ».

8. Rapport annuel 2018 du SPANC

→ Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance du rapport relatif au fonctionnement 2018 (période du 01/01/2018 au 31/12/2018) du service public d'assainissement non collectif qui est disponible sur le site internet de la Communauté : <https://maconnais-tournugeois.fr/extranet/extranet-elus/>

9. Rapport annuel 2018 des déchets

→ Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance du rapport relatif au fonctionnement 2018 (période du 01/01/2018 au 31/12/2018) du service public d'assainissement non collectif qui est disponible sur le site internet de la Communauté : <https://maconnais-tournugeois.fr/extranet/extranet-elus/>

10. Choix du prestataire retenu pour l'acquisition d'une benne de collecte des déchets d'un PTAC inférieur ou égal à 3.5 tonnes

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- de retenir pour l'achat d'un véhicule « benne à ordures ménagères » la proposition de l'Entreprise PB Environnement située à LAMBESC pour un montant de 85 500 € TTC,
- de ne pas accepter l'offre de reprise de l'ancien véhicule de collecte pour un montant de 500 €.

11. Homogénéisation des règlements de circulation et d'usage des déchetteries de Péronne et Tournus

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider l'ajout de la mention « La Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois déclinera toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement » au règlement de circulation et d'usage des déchetteries de Péronne et Tournus.

Ressources humaines

12. Création d'1 poste Agent de Maîtrise (temps complet) - promotion interne et suppression d'1 poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe (temps complet)

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de

- créer un poste d'agent de maîtrise à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} Juillet 2019
- supprimer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} Juillet 2019.

13. Rifseep – cadre d'emploi : agent de maîtrise et enveloppe CIA 2019

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de mettre en place le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (I.F.S.E.) ainsi que le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{ER} Juin 2019.

Enfance - Jeunesse

14. Avenant à la Délégation de Service Public avec l'Association Familiale du Tournugeois

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de

- modifier l'article 23.3 du contrat de délégation de service public pour la gestion du Multi Accueil, du Centre de Loisirs Maternels sans Hébergement et du Relais Assistants Maternels avec l'Association Familiale du Tournugeois comme suit : L'autorité délégante verse mensuellement au délégataire des acomptes dont le montant est égal à 1/12^{ème} de la contribution actualisée.
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1 relatif à cette modification.

15. Modification de l'intérêt communautaire Action sociale

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins deux CONTRE de modifier l'intérêt communautaire de la compétence action sociale en différant la date de l'extension sur l'ensemble du territoire comme suit :

- Jusqu'au 31 Décembre 2019, sont d'intérêt communautaire
 - les garderies périscolaires suivantes : Viré, Lugny, Saint Albain, Clessé, Montbellet le matin avant l'école (amplitude horaire suivante : 7 h 15 à 9 h) et le soir après l'école (amplitude horaire suivante : 16 h 30 à 18 h 45) les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis
 - Les garderies « en attente du bus » suivantes : Viré, Lugny les lundis, mardis, jeudis et vendredis le matin et le soir.
- A compter du 1^{er} Janvier 2020, sont d'intérêt communautaire
 - Toutes les garderies périscolaires et « en attente du bus » situées sur le territoire de la Communauté de Communes

Action Sociale

16. Participation aux ateliers bons séjours

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de participer à hauteur de 6 € par personne du territoire communautaire inscrites aux ateliers Bons Jours. Cette participation sera versée à la Mutualité Française Bourgogne Franche Comté.

Economie

17. Aide à l'immobilier d'entreprise M. Matthieu VION, facteur d'instruments

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'attribuer une aide à l'immobilier d'un montant de 5 000 € à M. VION Matthieu (substitution de personne morale en attente de la création de la SCI),
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette aide.

18. Aide à l'immobilier d'entreprise M. DE PINHO

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'attribuer une aide à l'immobilier d'un montant de 5 000 € à la SCI DE PINHO
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette aide.

Questions et informations diverses